

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 29 mars 2018**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars 2018 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire :

NOM	Prénom	Présent	Absent	le cas échéant pouvoir donné à
DELAFOSSÉ	Anne-Marie	×		
POLLET	Florence		×	Catherine Lecomte
BLEUZEN	Jean-Claude	×		
LECOMTE	Catherine	×		
MATTLE	Michel	×		
CONSEIL	Vincent	×		
GUEDIN	Nathalie	×		
DUVAL	Jacques	×		
AGUADO	Anthony	×		
JOLY	Sylvie	×		
DUJARDIN	André	×		
BOUREL-CASAERT	Isabelle	×		
LAMOTTE	Sébastien	×		
PREVOST	Ginette	×		
GENESTE	Didier	×		
BENARD	Daniel		×	
PAMART	Ambroise		×	Anne-Marie Delafosse
HUET	Vincent		×	

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE.

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 01 Février 2018 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

Madame le Maire informe le CM que la délibération relative aux demandes de subventions pour la Route de Roncherolles est reportée, pour des raisons de chiffrage, dans l'attente du CAUE et de Seine-Maritime Attractivité.

Monsieur Geneste rejoint la séance à 20h37.

Madame le Maire informe le CM que la délibération relative au fonds de concours est sans objet.

Madame le Maire informe le CM que la délibération relative aux amortissements fonds de concours voirie est reportée, car les montants ne sont pas définitifs.

Monsieur AGUADO intègre la séance à 20h43.

B- ORDRE DU JOUR

Affaires générales

1- Vote de la CIAF : Aménagement foncier contournement est de Rouen

Dans le cadre du projet routier de Contournement Est de Rouen – Liaison A 28-A13, les Départements de l’Eure et de la Seine-Maritime ont respectivement approuvé la constitution d’une Commission Intercommunale d’Aménagement Foncier (CIAF).

En application de l’article L121-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime, cette CIAF devra se prononcer sur l’opportunité de procéder, ou non, à un aménagement foncier sur ce secteur et ce, dans un délai de deux mois à compter de sa constitution.

Préalablement et conformément au Code précité, il convient de procéder aux désignations des membres composant cette commission (cf Annexe A), ainsi pour la commune de Préaux les désignations sont les suivantes :

Les candidats propriétaires fonciers non bâtis sont : M SAGAERT Franck, M COURTOIS Stéphane, M BENARD Daniel, M DUVAL Jacques fait acte de candidature en tant que membre suppléant.

Après avoir procédé aux votes, le Conseil municipal décide :

Personnes concernées	qualité	Désignation/élections	Participation en réunions	
			CIAF	Groupes de travail
Mme Anne-Marie DELAFOSSE	Maire	Désignation nominative par le Maire	x	x
M SAGAERT Franck	Titulaire	Election à bulletin secret par le Conseil Municipal	x	x
M COURTOIS Stéphane	Titulaire	Election à bulletin secret par le Conseil Municipal	x	x
M DUVAL Jacques	Suppléant	Election à bulletin secret par le Conseil Municipal	x	x
M CHESNEL Stéphane	Titulaire	Désignation par le Conseil municipal	x	x
M GREGE Pierre-Olivier	Titulaire	Désignation par le Conseil municipal	x	x
M PARRET Robert	Suppléant	Désignation par le Conseil municipal	x	x
M VERHAEGHE Jean-Paul	Suppléant	Désignation par le Conseil municipal	x	x

Le conseil municipal n’a pas élu de propriétaire foncier non bâti pour siéger aux groupes de travail. Un courrier sera adressé aux membres de la CIAF.

2- Délibération : adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime. Article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encoure le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- Ou toute autre mission

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

ARTICLE 2 : Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.

Affaires financières

3- Demande de subvention : Aménagement définitif de sécurité, Route de Gournay (FAL)

Délibération FAL (Fonds d'Action Locale)

Dans le cadre de l'aménagement définitif de sécurité de la Route de Gournay Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager des demandes de subventions dans le cadre du FAL

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la nécessité d'aménager définitivement la Route de Gournay, dans le cadre de la sécurité routière.

Vu l'estimation des travaux de 28 000€

Recettes FAL : 8 400€

Autofinancement : 19 600€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à établir et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

4- Demande de subvention : Création chemin piétonnier Route de Gournay (Département, DETR)

Délibération FAL (Fonds d'Action Locale)

Dans le cadre de la création du chemin piétonnier Route de Gournay. Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager des demandes de subventions dans le cadre du FAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à établir et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

5- Demande de subvention : Travaux de défense incendie (Département, DETR)

Délibération DETR

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nouvelle législation en matière de sécurité de défense incendie. Il est nécessaire d'entreprendre des travaux de pose de bouches et poteaux incendies dans les secteurs clés de la commune afin de couvrir un maximum d'habitations.

A l'heure actuelle, les secteurs non couverts par la défense incendie ne permettent pas aux administrés d'entreprendre des travaux d'extension ou de construction sur leur parcelle.

Vu cet exposé, Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager des demandes de subventions dans le cadre de la DETR,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral portant règlement départemental de la DECI

Vu la nécessité d'équiper certains secteurs de la commune de la protection incendie

Vu l'estimation des travaux fournie par STGS de 42 000€

Recettes DETR : 6 000€

Recettes Département de la Seine-Maritime : 15 000€

Autofinancement : 21 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à établir et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

Délibération Département de la Seine-Maritime

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nouvelle législation en matière de sécurité de défense incendie. Il est nécessaire d'entreprendre des travaux de pose de bouches et poteaux incendies dans les secteurs clés de la commune afin de couvrir un maximum d'habitation.

A l'heure actuelle, les secteurs non couverts par la défense incendie ne permettent pas aux administrés d'entreprendre des travaux d'extension ou de construction sur leur parcelle.

Vu cet exposé, Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager des demandes de subventions auprès du Département de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral portant règlement départemental de la DECI

Vu la nécessité d'équiper certains secteurs de la commune de la protection incendie

Vu l'estimation des travaux fournie par STGS de 42 000€

Recettes DETR : 6 000€

Recettes Département de la Seine-Maritime : 15 000€

Autofinancement : 21 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à établir et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

6- Demande de subvention : Aménagement Rue des Ecoles, enfouissement réseaux (SDE76)

Délibération SDE76

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue des Ecoles, il convient d'enfouir les réseaux dans cette rue. Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager la demande de travaux auprès du SDE76, Les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'estimation des travaux 377 785€

Recettes SDE76 : 294 464€

Autofinancement : 83 321 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à établir et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

7- Demande de subvention : Réfection des sanitaires Groupe scolaire (DETR)

Délibération DETR

Madame le Maire fait part de l'état des sanitaires du Groupe scolaire à l'ensemble du conseil. Suite à la réunion du 24/02 dernier au groupe scolaire, il a été décidé de prendre attache auprès d'un bureau d'étude pour la réfection des sanitaires élémentaires et maternelles du bas. Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager des demandes de subventions dans le cadre de la DETR,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'estimation des travaux 67 700€

Recettes DETR : 10 000€

Autofinancement : 57 700€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à établir et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

8- Demande de subvention : création columbarium, aménagement cimetière (DETR)

Délibération DETR

Madame le Maire rappelle que les travaux dans le cimetière figurent dans les restes à réaliser à la section d'investissement. Il ne reste qu'une seule case dans le columbarium. Il est nécessaire d'aménager le cimetière avec des graviers et de l'herbe afin de le rendre plus agréable et de trouver des alternatives pour la pousse des mauvaises herbes. Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager des demandes de subventions dans le cadre de la DETR,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'estimation des travaux 12 000€

Recettes DETR : 2 000€

Autofinancement : 10 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à établir et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

9- Demande de subvention : Recensement des indices de cavités souterraines PLUI

Délibération DETR

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi avec la CCICV, un diagnostic des indices de cavités souterraines est nécessaire. Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager des demandes de subventions dans le cadre de la DETR.

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'estimation des travaux 4300€

Recettes DETR : 700€
Recettes Département de la Seine-Maritime : 700€
Autofinancement : 2 900€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à établir et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

Délibération Département de la Seine-Maritime

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi avec la CCICV, un diagnostic des indices de cavités souterraines est nécessaire. Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager des demandes de subventions auprès du Département de la Seine-Maritime.

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'estimation des travaux 4 300€

Recettes DETR : 700€
Recettes Département de la Seine-Maritime : 700€
Autofinancement : 2 900€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à établir et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

10- Vote des taux 2018

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2018.

VU :

- Les simulations proposées par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques
- Les produits nécessaires à l'équilibre du budget,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'adopter les taux suivants :

TAXE D'HABITATION :	13.71%
TAXE SUR LE FONCIER BATI :	15.71%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :	35.42%
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES :	16.37%

11- Adoption du Compte de Gestion 2017

Madame le Maire fait lecture du Compte de Gestion 2017.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M14
- Les rapports du Maire et du Trésorier

Considérant :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2017 tenu par le trésorier,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2017 sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 2017.

12- Adoption du Compte Administratif 2017

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le Compte administratif de l'année 2017

Vu :

- Le CGCT et notamment ses articles L 612-12, L612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'instruction budgétaire M14,
- Les rapports du Maire et du Trésorier

Le Maire s'étant retirée de la salle, le Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Claude BLEUZEN, adopte à l'unanimité le compte administratif qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus :	790 350.00
	Réalisé :	403 515.58
	Reste à réaliser :	279 221.00
Recettes	Prévus :	790 350.00
	Réalisé :	354 928.61 dont excédent de 92 674.50€
	Reste à réaliser :	13 000.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus :	1 799 136.19
	Réalisé :	1 081 582.09
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	1 799 136.19
	Réalisé :	1 858 659.61 dont excédent de 647 671.15€
	Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017

Investissement :	- 48 586.97
Fonctionnement :	129 406.37
Résultat global investissement :	-141 261.47
Résultat global fonctionnement :	777 077.52

13- Affectation du résultat

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'investissement de :	48 586.97
- Un déficit des restes à réaliser de :	266 221.00
Soit un besoin de financement de :	314 807.97
- Versement à la section d'investissement (1068):	314 807.97
- Un excédent reporté de :	777 077.52
Soit un excédent de fonctionnement à inscrire au compte 002	462.269.55

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	777 077.52
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	314 807.97
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	462 269.55
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	48 586.97

14- Vote du BP 2018

Madame le Maire présente le Budget prévisionnel 2018 à l'assemblée. Après analyse des orientations budgétaires, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Budget prévisionnel 2018 ci-dessous :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Opération 1011 BATIMENTS	171 250.00€
Opération 1012 VOIES ET RESEAUX	122 083.00€
Opération 1014 MATERIELS	10 000.00€
Opération 1015 EGLISE CIMETIERE	18 700.00€
Opération 1017 TERRAINS	34 300.00€
Opération 1019 TENNIS	820.00€
Opération 1021 EXTENSION MAIRIE	2 180.00€
Opération 1023 RESERVE INCENDIE	53 000.00€
Opération 1024 CABINET MEDICAL	6 800.00€
Opération 1025 MARE RUE DU TOUR	3 992.00€
Opération 1026 ANCIENS ATELIERS GOUBERT	8 000.00€
Opération 1027 RUE DES ECOLES	90 000.00€
Opération 1028 SECURITE GOURNAY/LA VIEUX-RUE/ RONCHEROLLES	118 000.00€
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	639 125.00€
001 DEFICIT REPORTE	48 586.97€
041 Opération d'ordre intégration travaux SDE76	558 000.00€
1641 Remboursement dette en capital	81 000.00€
020 Dépenses imprévues	30 000.00€
TOTAL DES DEPENSES	1 356 711.97€

RECETTES	
021 Virement de la section de fonctionnement	347 704.00€
040 Amortissements	15 000.00€
041 Opération d'ordre intégration Travaux SDE76	558 000.00€
10222 FCTVA	36 000.00€
10226 Taxe d'aménagement	20 000.00€
1068 Besoin de financement	314 807.97€

1011 SUBVENTION CABLAGE INFORMATIQUE ECOLES	4 000.00€
1011 SUBVENTION TRAVAUX REFECTION SANITAIRES ECOLES	10 000.00€
1012 SUBVENTION MISE AUX NORMES VOIRIES	3 400.00€
1012 SUBVENTION CAVITES SOUTERRAINES	1 400.00€
1012 SUBVENTION LUTTE CONTRE INCENDIE DECI	21 000.00€
1015 SUBVENTION COLUMBARIUM	2 000.00€
1017 SUBVENTION AIRE DE JEUX	4 400.00€
1023 SUBVENTION RESERVE INCENDIE	10 000.00€
1026 SUBVENTION AMENAGEMENT PLACE GOUBERT	3 000.00€
1028 SUBVENTION SECURITE Rte Gournay/ La Vieux-Rue/ Roncherolles	6 000.00€
TOTAL DES RECETTES	1 356 711.97€

Les principales dépenses d'équipement en 2018 sont :

Achat chaudière école	15 000.00€
Travaux de peinture salles de classe (76 000€)	26 000.00€ (6 lots pluriannuel par tiers)
Travaux de rénovation des sanitaires Groupe scolaire	67 700.00€
Film sur les fenêtres de classe	5 000.00€
Travaux de sécurité incendie écoles (visite SDIS)	5 000.00€
Ravalement Clef des Champs nettoyage/ peinture Hall	15 000.00€
Travaux étanchéité logement pompes arrosage terrain de foot	5 000.00€
Travaux sécurité incendie PRATELLI (visite SDIS)	600.00€
Extincteurs	3 000.00€
Mobilier urbain (bancs, table, poubelles)	4 000.00€
Matériels services techniques	3 000.00€
Travaux Voirie Impasse de la Folletière CCICV	10 400.00€
Renouvellement tampon pluvial Rue du Bourg	1 134.00€
Remise en état potelets centre bourg	5 000.00€
Achat radar pédagogique	3 000.00€
Travaux fauchage voiries communales	4 000.00€
Etudes cavités souterraines PLUI	4 300.00€
Mise en place BOUCHES INCENDIES	42 000.00€
Travaux Aménagement cimetière : gravillon mise en herbe	14 000.00€
Travaux clocher église sinistre + tx paratonnerre	4 700.00€
Création aire de jeux/ tx terrassements	34 300.00€
Tx sécurité routes de Gournay/Vieux-Rue/Roncherolles	118 000.00€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	490 261.00€
012 Charges de personnel	593 100.00€
014 Atténuations de produits	64 284.00€
65 Autres charges de gestion	100 826.00€
66 charges financières	42 200.00€
67 Charges exceptionnelles	800.00€
022 Dépenses imprévues	40 000.00€
023 virement à la section d'investissement	347 704.00€
042 Opérations d'ordre	15 000.00€
Total des dépenses	1 694 175.00€

RECETTES	
002 Excédent de fonctionnement reporté	462 269.00€
013 Atténuation de charges	10 000.00€
70 Produits de service	171 200.00€
73 Impôts et taxes	631 978.00€
74 Dotations et participations	354 628.00€
75 Autres produits de gestion	55 000.00€
76 Produits financiers	9 000.00€
77 Produits exceptionnels	100.00€
Total des recettes	1 694 175.00€

Questions diverses :

- 1) **Compteur Linky** : Madame le Maire fait part du fait qu'elle est en mesure de diffuser un argumentaire sur le Linky. Monsieur Bleuzen estime que le conseil municipal n'est pas compétent pour s'exprimer sur le dossier. Madame le Maire fait part du résumé obtenu par le SDE76.
- 2) **Cocci Market** : l'ensemble du conseil municipal s'alarme de plus en plus sur la situation du magasin. Décision est prise de s'entretenir à nouveau avec le gérant.
- 3) Sébastien Lamotte fait état du mode d'emploi de la borne électrique place du Pratelli.
- 4) Isabelle Bourel demande à ce qu'il y ait une réunion informelle entre élus.

La séance est levée à 23 h19.